

Vendredi 28 Février 2014

ASSISES DE L'ALLIER ■ La compagne de Didier Lacote est accusée de l'avoir empoisonné avec de l'atropine

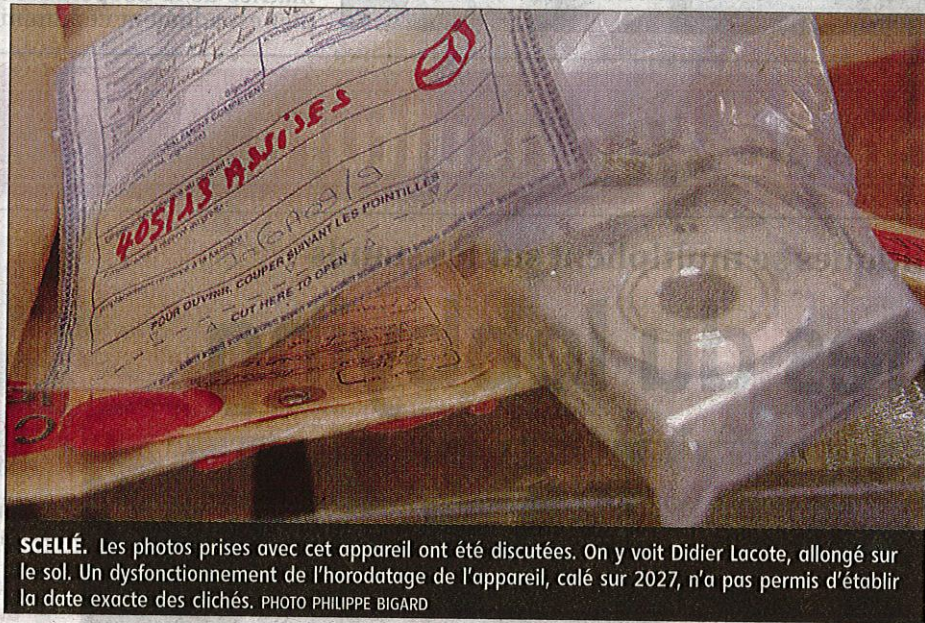
Procès Varion : le verdict rendu ce soir

Après une semaine de débats, les jurés rendront leur verdict, aujourd'hui, dans le procès d'Odile Varion. Un procès fait de doutes et de certitudes.

Leïla Aberkane

Odile Varion prend une dernière fois la parole hier, à la fin de l'audience : « Je n'ai pas commis ce crime odieux. Je n'ai pas découpé Didier, je ne l'ai pas laissé dans sa voiture. » Odile Varion, 46 ans, qui comparait depuis une semaine devant la cour d'assises de l'Allier pour avoir empoisonné son concubin, encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Didier Lacote est mort d'une surdose de collyre d'atropine, ces gouttes qu'il mettait dans ses yeux lorsqu'il souffrait d'inflammation. Le collyre d'atropine qui l'a empoisonné, il l'a bu ou absorbé en mangeant sans s'en apercevoir. L'atropine est inodore et son amertume se camoufle facilement dans la nourriture. « Dès lors que l'on a su que Didier Lacote était mort d'empoisonnement, on s'est intéressé



SCELLÉ. Les photos prises avec cet appareil ont été discutées. On y voit Didier Lacote, allongé sur le sol. Un dysfonctionnement de l'horodatage de l'appareil, calé sur 2027, n'a pas permis d'établir la date exacte des clichés. PHOTO PHILIPPE BIGARD

à son entourage. Dans la région de Moulins, il n'y avait que six clients consommateurs de collyre d'atropine, dont madame Varion. Les autres n'avaient rien à voir avec la famille Lacote. » Didier Lacote n'a pas été empoisonné petit à petit. Il a ingéré une surdose d'atropine peu de temps avant son décès. Un seul flacon suffisait à tuer. C'est une des charges clefs de l'accu-

sation : les achats de flacons de collyre d'atropine effectués par Odile Varion dans les semaines qui ont précédé la disparition de son concubin. Si elle en a achetés, c'est à la demande de Didier Lacote, s'est-elle justifiée.

Les trois avocats de la défense ont discuté pied à pied les charges de l'accusation, mettant en cause l'application des enquêteurs à explorer d'autres

pistes que celle de leur cliente, faisant naître des doutes sur des éléments accablant Odile Varion.

Disparu le 12 février 2009, le cadavre de Didier Lacote, 51 ans, avait été retrouvé découpé en deux dans le coffre de sa Peugeot, le 10 mars 2009, rue de la gare, à Dompierre-sur-Besbre. ■

Verdict. Il est attendu ce soir après les plaidoiries et les réquisitions de l'avocate générale.

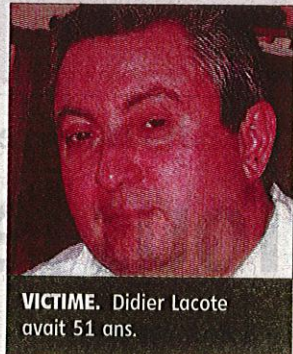
« Je la craignais, elle me faisait peur par sa froideur »

« De là-haut, il nous regarde, il vous regarde », a conclu, hier, Paul Lacote s'adressant à la cour.

Le père de Didier Lacote a évoqué l'enfance de son fils dans la région de Jaligny-sur-Besbre : « Il n'avait aucun problème à l'école. Il est allé au collège puis a fait des études de mécanique. À 18 ans, il est rentré à l'usine Peugeot à Dompierre. À l'époque, c'était encore Talbot. » Paul Lacote consulte les notes qu'il a écrites sur un cahier. Il retrace la vie de son fils, son mariage avec Dominique, la naissance de leur fille Emmanuelle puis leur divorce, en 1982. « Mon fils n'était pas un voyou, pas quelqu'un de méchant... J'ai jamais vu qu'il battait ses compagnes. »

La douleur de sa fille

Emmanuelle, 31 ans, lui succède à la barre : « Dans tout ce que j'ai entendu dans ce procès, je ne reconnais pas mon père », a amorcé la jeune femme. Elle a dit sa rancœur pour



VICTIME. Didier Lacote avait 51 ans.

sa belle-mère Odile Varion : « Enfant, je la craignais. Elle me faisait peur par sa froideur. À cause d'elle, je me suis éloignée de mon père. Ils étaient tout le temps en train de se disputer à cause de moi. À l'adolescence, j'ai refusé de le voir ». Avant de rompre totalement, à 19 ans, à cause de conflits entre son père et sa mère Dominique : « Vers 25 ans, j'ai eu envie de renouer avec mes parents pour donner un grand-père à ma fille ». Elle est née le 26 janvier 2009, deux semaines avant la disparition de Didier Lacote. ■